

Avis sur permis d'aménager

N° de dossier : PA 077 172 25 00001
Nom du demandeur : FINANCIERE MONCEAU
222 boulevard Pereire
75017 PARIS
Adresse des Travaux : rue des Haras - Le Petit Fossard 77940 ESMANS
Description des travaux : Nouvelle construction de lotissement.

Déposé le : 17/02/2025

Reçu à la CCPM le : 18/03/2025

Observations : Avis favorable sous réserve

	Conforme	Non conforme	Préconisation	Non concerné	Précisions (si nécessaire)
Gestion des Eaux Pluviales (EP) exclusivement à la parcelle sans débit de fuite dans le réseau public d'assainissement				X	
Pose des boites de branchement eaux usées (EU) et adduction en eau potable (AEP) en limite de propriété				X	
Modification (création d'un bateau, modification du trottoir...) et remise en état du domaine public à l'identique après travaux à la charge du pétitionnaire				X	
Création du seuil du portail au-dessus de la cote du trottoir (prévoir + 12 cm en cas d'absence de trottoir)				X	
Respect de l'avis des délégataires eaux usées et assainissement			X		
Avant de débiter les travaux de raccordement au réseau EU, faire une demande à l'adresse suivante : https://www.saurclient.fr/abonnement-et-raccordement/jemmenage-ou-je-fais-construire/je-me-raccorde			X		
Avant de débiter les travaux de raccordement au réseau AEP, faire une demande à l'adresse suivante : https://www.service.eau.veolia.fr/home/demarches-en-ligne/branchement/loc-branchement.html			X		
Respect du règlement intercommunal de voirie : www.paysdemontereau77.fr			X		
Déclarer le chantier pour vérifier l'absence de réseaux enterrés sur le site : www.declarermonchantier.fr			X		
Le montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) est de :					1060 € / lot



Le Vice-Président délégué à la voirie,